

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Speech by Mr. Franco Maria Malfatti

President of the Commission of the European Communities

at the EUROPEAN PARLIAMENT, Strasbourg, 14th March,

1972.

As President of the Commission of the European Communities, I have asked to be allowed, as in duty bound, to make a statement to the European Parliament concerning my resignation.

Quite apart from any personal considerations, this is a matter with a bearing on the functioning of the Community institutions in general and of the Commission in particular.

Accordingly, I wish to give the House the necessary explanatory details.

A. I was appointed President of the Commission for a term of two years.

I accepted the appointment for two years, making it clear from the outset that at the end of that time I would return to Italy to continue my political campaigning.

I consider that the Commission, the dynamo of European unification, operating in conjunction with the other Community institutions and with all the various forces in the Community countries, is a political institution with quite definite functions, those of initiating proposals for the furtherance of European unification and of acting as custodian of the Treaties. For its political role to be sustained, it is necessary that politicians, among others, should be prepared to serve on it. And for this to be so - for the sake, that is, of the institution itself - it is necessary that these politicians should be able to continue as politicians after having served on the Commission.

I consider too that action to bring about European unification is not the sole preserve of any one individual or institution, but something in which all must join - all the citizens of our countries, all political and social forces, all national and all Community institutions alike. That is the precondition for our success. Such was the tenor of my first statement to this House, on 8 July 1970.

When I took up my appointment as President of the Commission two years ago, I came to Brussels to serve the European cause. In returning to national politics, I will in the years to come continue serving that cause, which is indissociable from the fundamental interests of my country as it is from those of the other countries of the Community. Your own daily experience as national and as European Members of Parliament is the best possible example of how, at the stage the Community has now reached, its interests can likewise be upheld in the home parliaments.

And so, now that events have taken this exceptional turn, the calling of elections in my country before the scheduled time, I have had to forgo completing my term as President of the Commission.

Acting as have done my many predecessors, I shall refrain from taking any part in the Community's work from 22 March, when I shall commence my activities in the election campaign. From then until the outcome is known, on 8 May, I shall be on leave. On 8 May, whatever the election results for me personally, I shall resign. I have in any case already informed the Governments that I will vacate my post should they wish to appoint a successor before 8 May.

B. Now I should like to explain the legal position as to the Presidency of the Commission after my resignation proper. I say after that because until then the situation is covered by the Commission's rules of procedure, which provide that in the absence of the President his duties are to be discharged by the Vice-President designated in accordance with the rules - designated, that is, on the basis of a rota fixed by the Commission at the start of its term.

In my own case we divided the 24 months of my Presidency into three eight-month periods, the first allotted to Vice-President Nansholt, the second to Vice-President Barre and the third to Vice-President Haferkamp.

We are now in the last eight months, so the acting President while I am on leave will be Mr Haferkamp.

For the situation created by the President's resignation, on the other hand, the Treaty itself makes explicit provision. Article 14 of the Merger Treaty requires the Member States to appoint a new President after consulting the Commission. This is quite apart from the matter of appointing someone to succeed me as Italian member of the Commission.

Such is the legal background to the arrangements for ensuring that in any event the Commission continues to function smoothly.

C. I now turn to the political background against which my resignation is taking place. The background is one not of crisis but of manifestly increasing strength for the Community. To the great satisfaction of us all, we are about to witness the establishment of the institutions of the Community of Ten. And to the attainment of that goal, so all-important for the future of united Europe, the Commission has contributed to the full.

.../...

In these past two years European unification has gone forward faster than ever before. Enlargement, for which Europe's democrats have been struggling for so long, has been secured - and the role the Commission has played in that can be denied by none. The decision has been taken to establish economic and monetary union by the end of the decade - and taken on the basis of the Commission's proposals, those proposals which have sometimes been criticized but which did after all consciously set out to make possible an agreement otherwise impossible. Only a week ago the first major step was taken in this direction - again on the basis of our politically realistic proposals. For the first time ever, the Community has begun to take its stand as a Community in international monetary affairs.

Then again, in these same two years, a start has been made on political cooperation, which after all manner of debate and argument had never got off the ground in all the time since 1963. But in contrast to what was planned then, this cooperation is now being put in hand not outside the Community institutions but in collaboration with them. It is true that we have not achieved all we sought in this respect, but it can be reckoned an undoubted political success that the Commission has been assigned a part in the preparation of the European Security Conference.

As to the Community's external responsibilities, it was the Commission, as long ago as last March, that first proposed the comprehensive multilateral negotiations which are to take place in 1973 to restudy the whole complex of international economic relations - an event wrongly termed a "new Kennedy Round".

And lastly, it is not the first time since the Community's inception that the Heads of State or Government are to meet, but it is the first time the Commission has been in on the preparation of the Summit right from the start.

The account I am giving you is not a report, still less a paean of triumph. It is just a straight statement of fact showing you what we have done together for the European cause in these two years, and where it has brought us.

It is my firm conviction, therefore, that the Commission I am leaving is not one whose strength is failing but one that has played, and I am sure will continue to play, to solid practical effect, its full part in initiating political action.

I was chosen to serve on the Commission as a politician, and a politician I have remained in my post as President. I consider it to be for the good of an institution such as the Commission, since the European Parliament is still not directly elected, that national politicians should be able to accept Community political appointments and return thereafter to play their full part in political affairs in individual Community countries.

It was on this basis that I accepted the two-year appointment as President of the Commission, and on this same basis I have now decided, given the exceptional circumstance of the advancing of the date of the Italian elections, that to my great regret I must cut short my term of office. I give the House my solemn word that I will in the years ahead continue my political work for the great democratic objective of united Europe.

- - - - -

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Discours de M. Franco Maria Malfatti
Président de la Commission des Communautés Européennes
devant le PARLEMENT EUROPÉEN, à Strasbourg, le 14 mars 1972.

En ma qualité de président de la Commission des Communautés Européennes, j'ai demandé à faire au Parlement Européen, comme il se doit, une déclaration concernant ma démission.

Au-delà de tout aspect personnel, il s'agit là d'un problème qui regarde le bon fonctionnement des institutions communautaires, et notamment de la Commission.

C'est dans cette perspective que je désire donner au Parlement Européen tous les éclaircissements nécessaires.

A. J'ai été nommé Président de la Commission pour une période de deux ans.

- Pour ma part, j'ai accepté cette charge pour une période de deux ans, en déclarant dès le début qu'au terme de ma présidence, je reviendrais en Italie pour continuer ma bataille politique.

- J'estime que la Commission, qui constitue le moteur de la construction européenne, œuvrant en collaboration avec les autres institutions communautaires et avec toutes les forces de nos pays, est une institution politique chargée de tâches bien précises : formuler des propositions de nature à faire avancer la construction communautaire et défendre les traités. Afin que son rôle politique soit maintenu, il est nécessaire que les hommes politiques soient prêts à en faire partie. Pour que cela se réalise, donc dans l'intérêt de l'institution elle-même, il est nécessaire que ces hommes politiques puissent continuer à agir comme tels après avoir fait partie de la Commission.

- J'estime, en outre, que la lutte pour la construction européenne n'est l'apanage exclusif de personne, ni d'un homme, ni d'une institution, mais que cette lutte doit au contraire être menée par tous les citoyens, par toutes les forces politiques et sociales, par toutes les institutions nationales et communautaires. Telle est la condition de notre réussite. Telle fut ma première déclaration au Parlement Européen, le 8 juillet 1970.

- Quand, il y a deux ans, j'acceptai ma nomination de Président de la Commission, je vins à Bruxelles pour servir la cause européenne. En retournant à la vie politique nationale, je compte pouvoir continuer à servir, dans les années à venir, la cause européenne, qui est également indissociable des intérêts fondamentaux de mon pays, comme de ceux des autres pays de la Communauté.

Votre expérience quotidienne de parlementaires nationaux et européens montre, mieux que tout autre exemple, que celui qui a foi en la cause européenne peut défendre les intérêts communautaires même sur les bancs des parlements nationaux.

- Par conséquent, devant un événement exceptionnel, tel que les élections anticipées de mon pays, j'ai dû renoncer à terminer mon mandat de Président de la Commission.

- Adoptant la même conduite que mes nombreux prédecesseurs, je ne participerai plus à la vie communautaire à partir du 22 mars, date à laquelle je m'engagerai dans la campagne électorale.

- A partir de ce jour et jusqu'à la publication du résultat des élections, le 9 mai, je serai en congé. Le 8 mai, je remettrai ma démission, quel que soit le résultat des élections. J'ai, en tout état de cause, déjà remis à la disposition des gouvernements mon mandat pour le cas où ceux-ci pourvoieraient à cette nomination avant le 8 mai.

B. Je voudrais maintenant tirer au clair la situation juridique en ce qui concerne la présidence de la Commission après ma démission effective. Je dis après ma démission effective parce que, jusqu'à cette date, la situation est régie par le règlement intérieur de la Commission, qui prévoit qu'en cas d'absence du président, ses fonctions sont exercées par le vice-président désigné par ledit règlement.

Cette désignation s'effectue sur la base d'un critère de rotation fixé par la Commission au début de son mandat. Nous divisâmes les 24 mois prévus pour ma présidence en trois périodes de huit mois, en commençant par le vice-président Mansholt, en poursuivant par le vice-président Barre et en terminant par le vice-président Haferkamp. Nous nous trouvons maintenant dans les huit derniers mois, et par conséquent les fonctions de président seront exercées pendant la durée de mon congé par le vice-président Haferkamp.

La situation qui résulte de la démission du président est en revanche expressément prévue par le traité. L'article 14 du traité de fusion des exécutifs fait obligation aux Etats membres de nommer un nouveau président après consultation de la Commission. Cette obligation est indépendante de mon remplacement en tant que membre italien de la Commission. Telle est la situation juridique dont découle le mécanisme qui assure en tout état de cause le bon fonctionnement de la Commission.

C. J'en viens maintenant à la situation politique au moment où se situe ma démission. Ce moment n'est pas marqué par une crise de la Communauté, mais par son renforcement indubitable. A notre satisfaction générale, nous sommes à la veille de la création des institutions de la Communauté à dix. Pour parvenir à ce but, qui est capital pour l'avenir de l'Europe unie, la Commission a apporté sa pleine contribution.

Durant ces deux années, la construction européenne a progressé plus que jamais. Nous avons réalisé l'élargissement des Communautés, c'est-à-dire l'objectif constant pour lequel se sont battues depuis des années les forces démocratiques européennes. Le rôle de la Commission ne peut être méconnu par personne. Il a été décidé de créer l'union économique et monétaire dans les dix années à venir. Cette décision a été prise sur la base de nos propositions, parfois critiquées, mais qui tendaient consciemment à rendre possible un accord qui, sans cela, eut été impossible. Et si, il y a une semaine, nous avons franchi le premier pas décisif dans cette direction, c'est encore une fois sur la base de nos propositions réalistes. Pour la première fois dans son histoire, la Communauté a commencé à prendre en son nom propre une position individualisée sur la scène monétaire internationale.

Ces deux années ont vu mettre en route le processus de coopération politique qui, après maintes discussions, n'était jamais parvenu à prendre son essor depuis la lointaine année 1963. Mais, à la différence des plans établis alors, ce processus a débuté aujourd'hui, non pas en dehors des institutions communautaires, mais en coopération avec celles-ci. Il est vrai que nous n'avons pas atteint tous nos objectifs dans ce domaine, mais c'est un succès indubitable que la Commission ait été associée aux travaux pour la préparation de la Conférence sur la sécurité européenne.

Sur le plan des responsabilités extérieures, c'est à la Commission que revient le mérite de l'initiative qui a consisté à proposer, et cela depuis mars dernier, la grande négociation multilatérale de 1973 pour la révision des relations économiques internationales, que l'on qualifie improprement de "second Kennedy Round".

Enfin, ce n'est pas la première fois depuis la naissance de la Communauté que les chefs d'Etat et des gouvernements se réunissent, mais c'est la première fois que la Commission est associée dès le premier instant à la préparation de la rencontre au sommet.

Ce que je présente ici n'est pas un bilan, et encore moins une manifestation de triomphalisme, c'est une contribution objective - je l'espère - dont l'objet est de faire le point de ce que nous avons fait ensemble durant ces deux années et de préciser où nous sommes parvenus.

J'ai par conséquent la conviction profonde de ne pas laisser une Commission affaiblie, mais au contraire une Commission qui a assumé, et qui, j'en suis certain, continuera d'assumer correctement et pleinement son rôle de promoteur d'initiatives politiques.

J'ai été désigné pour faire partie de la Commission en tant qu'homme politique, je suis resté tel dans ma responsabilité de président de la Commission. Je crois qu'il est de l'intérêt d'une institution comme la Commission, en l'absence d'élection du Parlement européen au scrutin direct, de permettre à des hommes politiques nationaux d'assumer des responsabilités politiques communautaires, afin de s'intégrer de la sorte pleinement dans la vie politique de chacun des pays membres de la Communauté.

C'est dans ces conditions que j'ai accepté le mandat de deux ans à la présidence de la Commission, et c'est dans ces conditions que j'ai pris, devant le fait exceptionnel des élections anticipées en Italie, la décision d'abréger, à mon grand regret, mon mandat de président de la Commission. L'engagement que je prends devant cette assemblée est de poursuivre, dans les années à venir, mon action politique en faveur du grand objectif démocratique de l'Europe unie.